



Probleme depuis des mois avec xxxxxx

Par **contoux eric**, le 19/06/2017 à 00:14

depuis des mois j avais achete un sejour en egypte sur xxxxxx je les ai appele pour leur dire que suite a divers attentats et ce paays a risque au vu de diverses lois je suis en droit d annuler ce voyage je leur ai cite les lois et décrets au telephone j ai ete tres mal recu et d un ton agressif aucune solution a ce jour n a pu etre trouve j en appel a une personne de xxxxxx avec qui je suis deja parti et c etais excellent de pouvoir me contacter pour resoudre ce probleme au plus vite et d annuler ce voyage declare a risque par l etat Français encore a ce jour si par malheur il m arrivais quelquechose ce voyageiste en portera toutes les conséquences actuellemnt ce voyage a risque me rend deja malade rien que de penser d y aller que xxxxxx m appel tres rapidement si non quel est mon recours

Bonjour,

Sur ce forum, les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires (voir les conditions générales d'utilisation) !

Merci pour votre attention...

Merci de respecter les conditions générales d'utilisation du forum !

[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]

Par **youris**, le 19/06/2017 à 10:28

bonjour,

le ministère des affaires étrangères publie des recommandations sur les séjours en égypte sachant que la menace terroriste est chronique sur tout le territoire égyptien depuis plusieurs années.

je pense que lors de votre réservation, cette menace existait déjà.

aviez-vous consulté le site des affaires étrangères avant de faire votre réservation.

mais ce site ne déconseille pas exprèssement de se rendre dans ce pays mais précise " Dans ce contexte, il importe, pour tout voyage dans les zones en vigilance renforcée, et même si les contrôles policiers sont dûment effectués à l'entrée des sites touristiques et des hôtels, de se conformer strictement aux recommandations figurant dans cette fiche « conseils aux

voyageurs »."

salutations

Par **contoux eric**, le **19/06/2017** à **10:35**

bonjour

depuis ma reservation 3 attentats ont eu lieu en egypte faisant une multitudes de morts et d autres ne sont pas a exclure alors que la situation s etais calmee donc que puis je faire pour etre rembourser des textes de loi existent sur le sujet dans le code du voyage et la responsabilite engage des voyagistes merci de votre reponse

Par **janus2fr**, le **19/06/2017** à **11:12**

Bonjour,

[citation]des textes de loi existent sur le sujet dans le code du voyage[/citation]

Le code du voyage ? C'est nouveau ?

Par **contoux eric**, le **20/06/2017** à **15:19**

les voyagistes connaissent

toujours pas de reponse du partenaire dommage

Par **janus2fr**, le **20/06/2017** à **15:31**

[citation]les voyagistes connaissent [/citation]

Personnellement, je ne connais pas le code du voyage, j'ai donc une lacune dans mes connaissances en droit. Vous me dites que les voyagistes le connaissent, je veux bien vous croire, mais je n'en trouve aucune trace sur Legifrance...

A moins que vous vouliez parler du code du tourisme ?

Par **contoux eric**, le **20/06/2017** à **15:36**

excusez moi de ma faute oui code du tourisme effectivement auxquels les voyagistes se referent et la ceci en fais bien parti sur divers points